

À L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DE SÉCURITÉ



Note de la Rédaction : Avec l'élection du Canada au Conseil de sécurité des Nations-Unies pour une période de deux ans, nous instituons une nouvelle rubrique qui portera sur les affaires de cet organe de l'ONU. L'auteur, M. Trevor Rowe, est basé à New York et fait régulièrement, depuis sept ans, des reportages sur l'ONU pour le compte de la radio de Radio-Canada. M. Rowe a aussi rédigé des articles pour The Toronto Star, La Presse, The Independent (Londres), le Boston Globe et l'agence Southam News; il travaille fréquemment pour le service radiophonique du Christian Science Monitor.

Mise hors de combat de chasseurs libyens

■ Après avoir mené une vigoureuse campagne pour obtenir un siège au Conseil de sécurité des Nations-Unies, le Canada s'est immédiatement retrouvé au coeur de l'action quand l'organe suprême de l'ONU s'est réuni au début de janvier pour calmer les tensions engendrées par la mise hors de combat de deux chasseurs libyens par des avions américains. «C'est ce qu'on appelle entrer dans le feu de l'action, littéralement,» a déclaré M. Yves Fortier, nouvellement nommé ambassadeur du Canada à l'ONU, au moment où il quittait la chambre du Conseil après une ronde de consultation avec les quatorze autres membres.

Le Conseil a dû évaluer deux versions des faits et décider si l'action des États-Unis avait été justifiée. La Libye a soutenu que ses avions n'étaient pas armés et qu'ils avaient été victimes d'une attaque non provoquée pendant une mission de reconnaissance. Les États-Unis ont fait valoir avec insistance que les appareils libyens avaient affiché des intentions hostiles en talonnant à plusieurs reprises les chasseurs

américains, même quand ceux-ci exécutaient des manoeuvres de dégagement. Pendant tout le débat, les Libyens ont maintenu que les preuves avancées par Washington au sujet de l'incident étaient fabriquées de toutes pièces.

Le Canada a d'abord réagi avec prudence. Du 4 janvier, date où le Conseil a commencé ses consultations officieuses, jusqu'à la prochaine réunion, M. Fortier a déclaré aux journalistes que le Canada comptait examiner tous les faits avant de prendre une décision. Il a ajouté que notre pays voulait entendre tous les intervenants dans le débat. Quand les reporters l'ont pressé de dire s'il estimait l'attaque américaine justifiée, M. Fortier a affirmé : «Écoutons d'abord tous les intervenants... nous sommes encore en plein milieu du débat et, à ce que je sache, rien n'a encore été tranché.» Mais le lendemain, avant que tous les intervenants se fussent effectivement faits entendre par le Conseil, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, a déclaré à Paris que le Canada acceptait la version américaine des faits.

Bien que sans grande importance, l'incident a fait penser que l'ambassadeur n'avait peut-être pas été aussi bien informé qu'il aurait dû l'être. Quand il a quitté son poste à New York, l'ancien ambassadeur Stephen Lewis s'était plaint d'accrochages avec les autorités supérieures des Affaires extérieures, qui le traitaient comme quelqu'un n'étant pas des leurs. M. Fortier, avocat montréalais prospère, a lui aussi été nommé pour des raisons politiques. Par la suite, cependant, il a répété à maintes reprises qu'il s'entendait bien avec son ministère. «En ce qui me concerne, mes rapports avec Ottawa sont excellents,» a-t-il précisé pendant une entrevue.

Une résolution qui déplorait la mise hors de combat des deux chasseurs libyens a finalement été rejetée, les États-Unis, la France et la Grande-Bretagne ayant opposé leur veto. Le Canada a été le seul autre pays à s'opposer à la résolution; quant à eux, le Brésil et la Finlande se sont abstenus.

La reconnaissance de l'OLP

■ Avant que le vote ait pu avoir lieu sur la question libyenne, un détail

d'ordre strictement procédural invoqué par l'Organisation de libération de la Palestine est venu entraver les débats. Selon les règles, l'OLP, qui a le statut d'observateur, ne pouvait pas s'adresser au Conseil de sécurité à moins d'être parrainée par un État membre. Mais pendant le débat sur la Libye, l'OLP a exigé de pouvoir prendre la parole devant le Conseil sans avoir à obtenir la caution d'un répondant.

L'OLP voulait aussi être reconnue comme le Représentant permanent du Bureau de la Palestine, au lieu d'avoir simplement le titre d'Observateur. L'Assemblée générale avait déjà acquiescé à ces changements, mais les États-Unis en contestaient la mise en oeuvre au Conseil de sécurité. Cependant, comme il s'agissait d'une question de procédure, les États-Unis n'ont pas pu faire usage de leur droit de veto et ont dû se contenter de voter contre. Le Canada, la France et le Royaume-Uni se sont abstenus. Les autres membres du Conseil ont voté pour.

Afin d'expliquer la position du Canada, l'ambassadeur Fortier a déclaré que son pays n'était pas opposé à ce que le Bureau de la Palestine prenne la parole à l'ONU, mais qu'il fallait, selon lui, suivre la procédure établie. M. Fortier a répété que le Canada ne reconnaissait pas l'État palestinien créé à Alger. Cependant, l'ambiguïté de l'abstention semble indiquer que, même si le Canada n'appuie pas un changement procédural qui renforcerait le statut de l'OLP, il ne s'y opposerait pas, en fin de compte.

L'indépendance de la Namibie

■ Les États membres ont consacré beaucoup de temps à la mise en application de la résolution 435 qui prépare l'accession de la Namibie à l'indépendance; c'est là une question dont le Canada a activement poursuivi l'étude quand il siégeait au Conseil il y a dix ans et en tant que membre du Groupe des Cinq. Par ailleurs, le Groupe d'assistance des Nations-Unies pour la période de transition (GANUPT) a pour objectif de garantir la paix et de créer les conditions nécessaires à la tenue d'élections libres.

En vertu d'un plan original, l'ONU déploierait un contingent de 7 500 militaires au maximum. Cependant, les cinq membres permanents du Conseil, à savoir la Chine, les États-Unis, la France, le Royaume-Uni et l'URSS, pensent tous que ce chiffre est trop élevé. Le Secrétaire général a proposé de constituer une force de 4 650 militaires, dont plusieurs centaines seraient fournis par le Canada. Les pays africains de la ligne de front et la *South West Africa Peoples Organization* (SWAPO) se sont vivement opposés à toute réduction des effectifs de la force proposée. Le Canada soutient que celle-ci devrait être la plus efficace possible; il aimerait en réduire les effectifs, car cela entraînerait des économies, mais il se dirait en faveur de tout niveau jugé nécessaire pour garantir un passage en douceur à l'indépendance.

Autres questions

■ Parmi les autres questions examinées par le Conseil, citons le renouvellement du mandat de la Force intérimaire des Nations-Unies au Liban (FINUL) et du GOMNUII (Iran-Irak). Le Conseil a par ailleurs tenu des consultations sur un projet de déclaration critiquant le comportement des Israéliens dans les Territoires occupés, ainsi que sur la date où devraient avoir lieu les élections pour remplir un poste vacant à la Cour internationale de justice.

■ Le Conseil a rarement accordé autant d'attention au maintien de la paix. En raison des démarches diplomatiques entreprises dans le Sahara occidental et au Kampuchea, il se pourrait que des troupes onusiennes soient aussi déployées dans ces régions et que le Conseil soit appelé à se pencher sur ces questions dès cette année. □

— TREVOR ROWE